Société d'Histoire de Brissac et de Quincé

Les prieures de Saint-Blaise (XIIe-XVIIIe siècle)

Monique Bondu

Le prieuré Saint-Blaise se situe sur le chemin royal d'Angers à Doué. Un voyageur venant d'Angers passait d'abord devant le prieuré de la Colombe, dans le quartier du Bourg-Neuf alors sur la paroisse de Saint-Saturnin, traversait Brissac par la Grande-Rue avant d'emprunter la chaussée du Grand-Étang, de contourner la cour du château et de quitter le territoire de Quincé en longeant le prieuré de Saint-Blaise.
Le prieuré de Saint-Blaise dépendait de l'abbaye de Saint-Avit, abbaye de femmes du diocèse

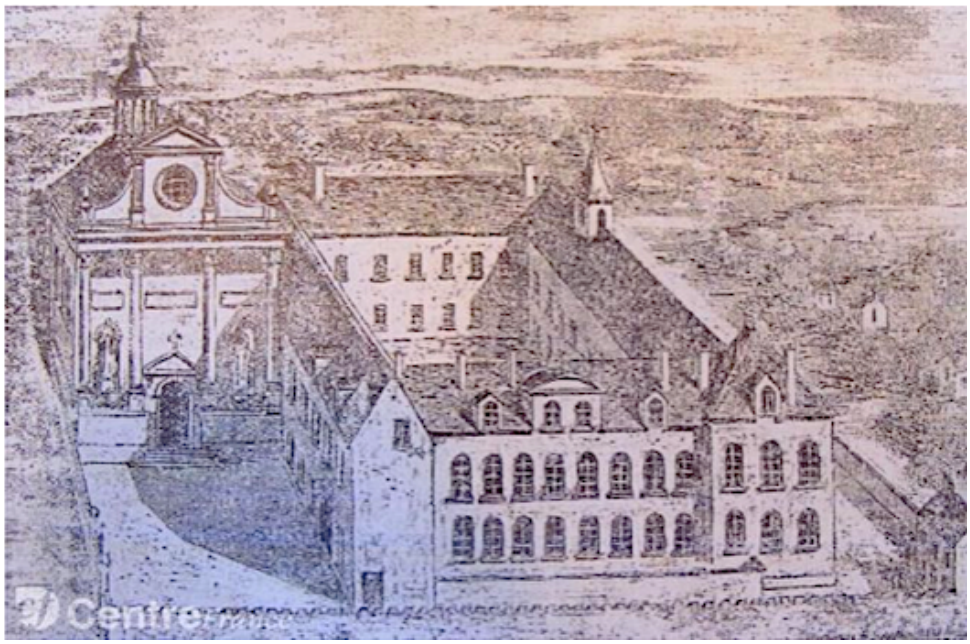

Abbaye de Saint-Avit
(image publiée par *L'Écho Républicain* du 11 05 2017)

de Chartres. Au Moyen-Âge, ces dépendances abbatiales sont très nombreuses : il y en avait deux cent dix-neuf dans le diocèse d'Angers d'avant la Révolution[1]. Louis Raimbault dénombre seize prieurés au seizième siècle dans l'étendue des vingt communes qui formaient le canton de Thouarcé au XIXe siècle[2].

[1] Le diocèse va de Craon / Château-Gontier à Bourgueil, mais ne comprend pas Cholet. Voir François Michel, Béatrice Angliviel, Georges Laclavère (dir.), *Atlas historique français*. *Le territoire de la France et de quelques pays voisins. 1, Anjou*, Paris, Institut géographique national, 1973. Le volume I concernant l'Anjou a été réalisé par François Lebrun.
[2] Louis Raimbault, *Histoire du canton de Thouarcé et des communes environnantes*, 1882, p. 78-79.

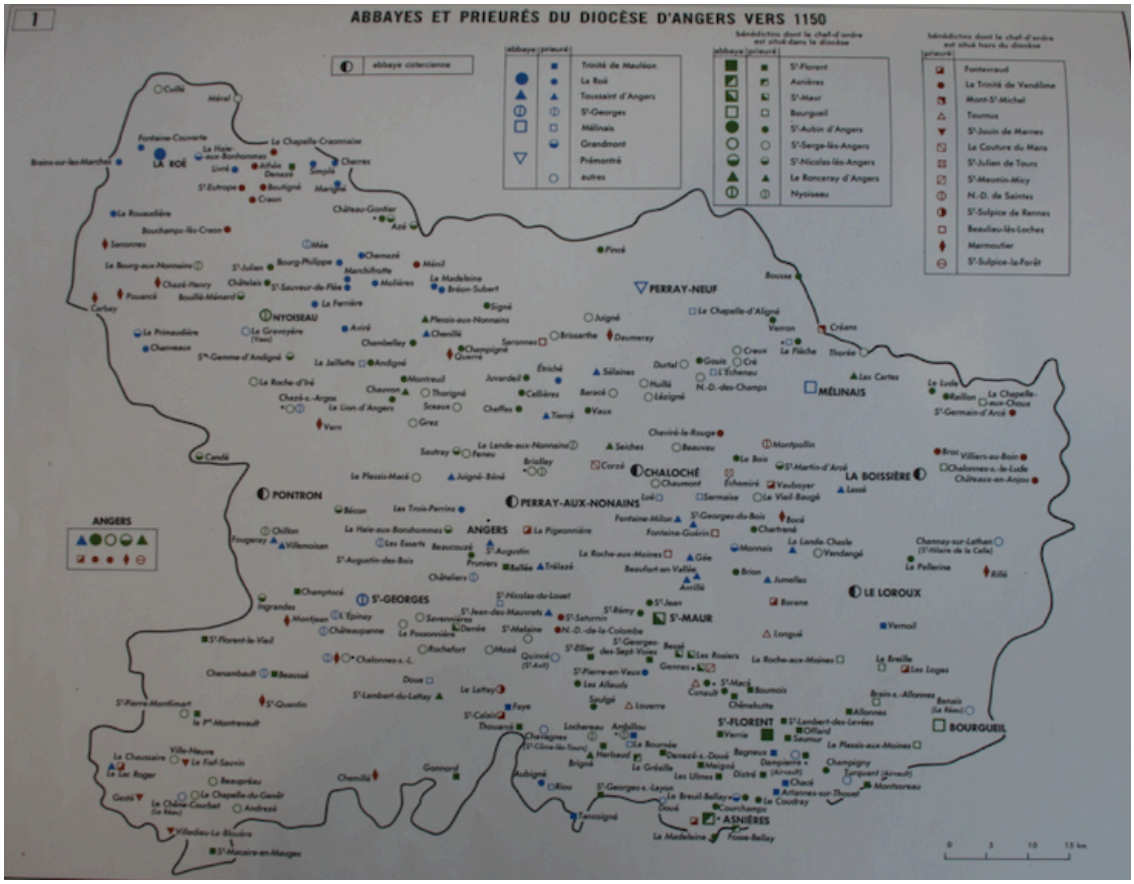

Atlas historique français, Anjou 1

L'objet de cette étude est de répertorier les prieures de Saint-Blaise depuis le XIIe siècle. Nous nous appuyons principalement sur les archives (série H, clergé régulier) de l'abbaye de Saint-Avit conservées aux archives d'Eure-et-Loir (désormais : ADEL), le site de cette ancienne abbaye étant situé sur la commune actuelle de Saint-Denis-les-Ponts. Le registre des morts (obituaire[3]) de la province de Sens auquel était rattaché le diocèse de Chartres fut également utilisé, de même que le fonds Louis-Raimbault (série F, Archives du Maine-et-Loire, ADML). Étant donné que le prieuré dépendait de la seigneurie de Brissac, les prieures devaient déclarer (« avouer ») leurs biens devant la juridiction de Brissac, ce qui fait que le fonds du duché de Brissac (188 J) contient quelques déclarations de prieures

Avant de dresser un répertoire aussi précis que possible des prieures de Saint-Blaise, nous allons présenter un aperçu de l'histoire de ce prieuré pour mieux situer ces religieuses dans le contexte de leur temps.

I. *Aperçu sur l'histoire du prieuré de Saint-Blaise*

[3] L'obituaire avait une fonction précise : rappeler la date des prières (obits) dues aux morts selon les obligations testamentaires.

La date de fondation du prieuré n'est pas connue[4]. Le prieuré Saint-Blaise, la chapelle de la Madeleine et ses biens[5], l'église Saint-Alman de Quincé, son presbytère et les biens de la paroisse ont été « donnés » par un comte d'Anjou à l'abbaye bénédictine de Saint-Avy (ainsi écrit dans les documents). Sans doute Geoffroy V d'Anjou (1129-1151), celui qui fit réaliser le Grand-Étang de Brissac en 1140, et qui fut aussi duc de Normandie en 1144, ce qui expliquerait que Saint-Blaise fût fondé et rattaché à une abbaye normande vers les mêmes dates.

Blason de Saint-Blaise
Armorial général de France, Charles D'Hosier

L'abbaye Saint-Avy fut fondée en 1045. C'est une abbaye royale recevant des jeunes filles de la noblesse. Le document le plus ancien que nous ayons est celui de la bulle pontificale du pape Alexandre III, de 1173, énumérant les biens des abbayes et des prieurés afin d'établir les possessions de chacun et d'éviter les discordes. Dans la liste des biens rattachés à l'abbaye Saint-Avit, nous lisons : « ecclesiam sancti Almandi apud Bregessac et cimiterium, decimas quoque primitias, capellam sancti Mariae Magdaleni, terras vineas, decimas, census et alia quae ibi habetis, terram quoque apud Sanctum Gondinum vobis concessam[6]. » Il s'agit de l'énumération des biens de la paroisse de Quincé, de son église, du prieuré, de la chapelle Sainte-Marie- Madeleine et de la chapelle de Gondon (Le Thoureil). Ce prieuré est répertorié dans la carte de l'Atlas historique de l'institut géographique national sous le titre : « Abbayes et prieurés du diocèse d'Angers vers 1150[7]. »
Au vu des déclarations, des « aveux » faits au seigneur de Brissac en tant que fondateur, les prieures de Quincé en Anjou possédaient un riche « bénéfice » : elles étaient bien dotées en terres, en rentes en deniers et en nature et en droits divers dont des dîmes sur des blés et des vignes, sans oublier leur maison et une chapelle (détruite au XIXe siècle). De plus,

[4] Contrairement au prieuré de La Colombe, les archives du Maine-et-Loire (série H, clergé régulier) sont muettes sur le prieuré de Saint-Blaise.
[5] La « chapelle » de la Madeleine était desservie dans le prieuré de Saint-Blaise : un chapelain doté d'une fondation venait y célébrer des messes.
[6] « L'église de Saint-Alman près de Brissac et le cimetière, des décimes (dîmes) et aussi des prémices (premiers fruits recueillis d'une terre ou d'animaux, que l'usage était souvent de donner à l'Église), la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine (desservie en la chapelle de Saint-Blaise), des vignes, le cens et toutes les autres choses que vous y possédez et aussi la terre près de Saint-Gondon (paroisse du Thoureil) qui vous a été concédée (…) »
[7] *Atlas historique français, op. cit.*

contrairement aux autres tenanciers de la seigneurie de Brissac, elles ne devaient rien au seigneur puisqu'elles tenaient leur domaine « au divin service », essentiellement une messe par semaine, plus quelques offices au moment de la fête de Saint-Blaise (3 février). Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les religieuses de Saint-Avit confiaient la célébration des offices au curé de Saint-Alman.

La déclaration de la prieure Jehanne Guiberde datée du 20 janvier 1488 donne une idée précise des possessions de Saint-Blaise à la fin du Moyen Âge[8]. Cet aveu ne comprend pas moins de quatre-vingt-cinq items énumérant tous les biens et revenus du prieuré, dont « la chapelle, maisons, courtils, dommaines et gagneries dudit lieu de Saint-Blaise avecques les caroiz, pastures, boys, et hayes situez près et joignant dudit lieu de Saint-Blaise ainsi comme les foussez se comportent en long et en large, contenant en tout deux septerées de terre ou environ[9]. » La prieure avait également un droit d'étalage et de minage lors de la foire qui se tenait le jour et dans les temps de Saint-Blaise.

Il n'est donc pas surprenant que ce bénéfice ait attiré des prétendantes comme Angélique de Cossé, fille de Charles 1er [10]. Les religieuses ayant obtenu le bénéfice pouvaient y résider et bénéficier de ses revenus tout en respectant l'autorité et les convocations de l'abbesse de Saint-Avit. Certaines prieures ont été enterrées dans la chapelle. Cependant, vers 1630, après un long conflit entre plusieurs religieuses pour obtenir le bénéfice de Saint-Blaise[11], l'abbesse de Saint-Avit décide la clôture de toutes les religieuses de l'ordre, en application d'un canon du concile de Trente. La présence de religieuses à Quincé prend fin alors[12]. De toute manière, le domaine du prieuré s'était bien dégradé depuis la fin du XVIe siècle[13], et ne permettait peut-être plus de loger une sœur. Il est difficile alors, comme le répertoire suivant va le montrer, d'identifier les prieures de Saint-Blaise, quelques fois l'abbesse elle-même.

Le lien entre l'abbaye et Quincé était le curé de Saint-Alman, désigné comme procureur. Le domaine n'est pas en bon état quand il est vendu comme bien national en 1791[14]

---

[8] Fonds du duché de Brissac, ADML, 188 J art. 23, fol. 134. Voir aussi Monique Bondu, « Bail à ferme des domaines et dépendances du prieuré de Saint-Blaise en la paroisse de Quincé » daté du 21 mai 1729, Archives départementales de l'Eure-et-Loir (ADEL), 28 H 4666, dans www.broichessac.fr, espace documentaire, documents d'archives.

[9] *Idem*, fol. 135.

[10] Marcel Grandière, « Absence de dame Angélique de Cossé, prieure de Saint-Blaise-les-Brissac, au chapitre général de l'abbaye de Saint-Avit, le 16 juin 1605 », mars 2020, dans www.broichessac.fr, espace documentaire, documents d'archives.

[11] Monique Bondu, « Conflit de prieures à Quincé sous Louis XIII, Prieuré de Saint-Blaise, 1624-1635 », 2017, dans www.broichessac.fr, espace documentaire, sujets d'histoire.

[12] Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, 1878, t. 3, p. 338, relève que les religieuses de Saint-Blaise pouvaient être en danger : « Une nuit, le sieur de la Giraudière força l'entrée et se porta aux derniers outrages. Il fut poursuivi à la demande de l'abbesse et pendu en effigie. » C. Port ne précise pas de quelle prieure il s'agit.

[13] Comme le montre un procès-verbal de montrée daté du 23 mai 1635, ADEL 28 H 4663. *Idem.*

[14] Marcel Grandière, « La grande braderie des biens d'Église. Les « biens nationaux » de Brissac et de Quincé. Chapelles et chapelains de Saint-Alman et de Saint-Blaise (1791-1796) », octobre 2017, dans www.broichessac.fr, espace documentaire, sujets d'histoire.

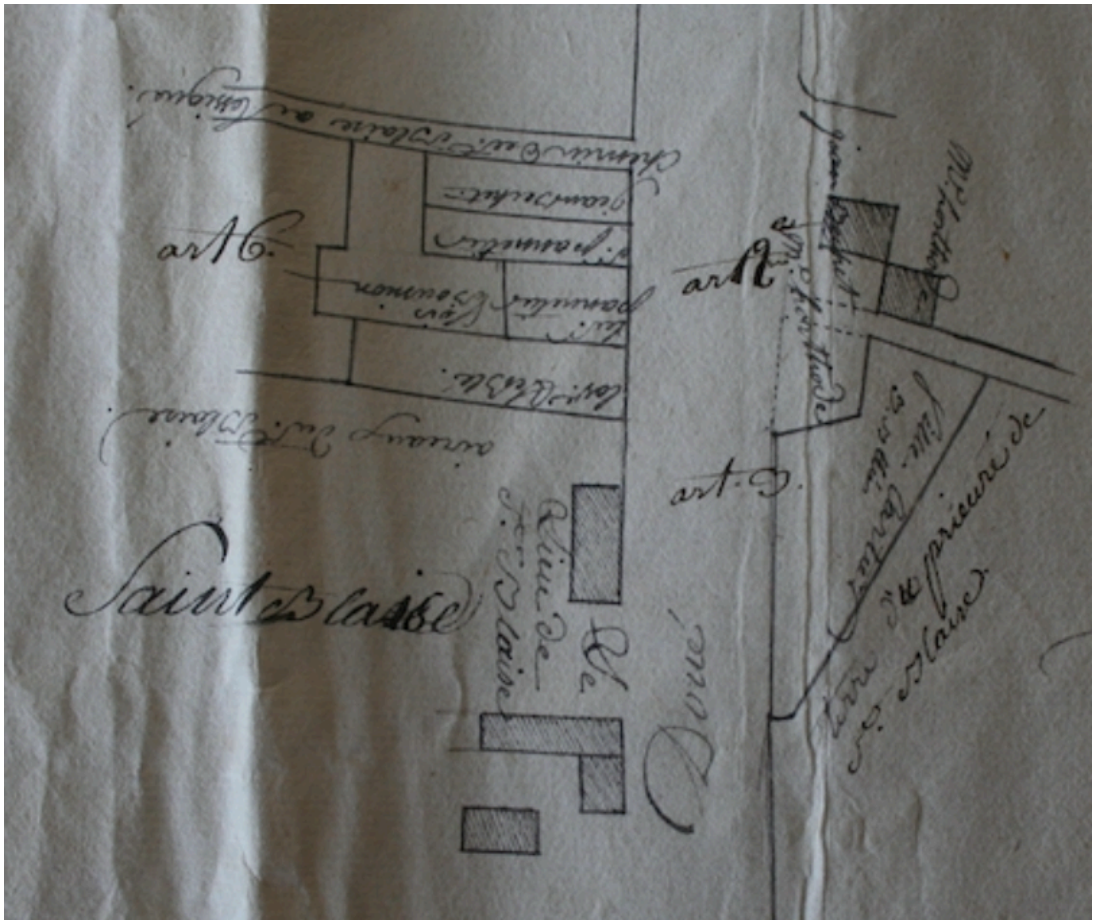

Archives d'Eure-et-Loir, H 4667

Plan non daté (18e siècle) du site de Saint-Blaise sur la route Doué Angers

II. Liste des prieures de Saint-Blaise

Les dates correspondent à la date du document dans lequel apparaît le nom de la prieure.

Gillette la Rousse, 1447. Aveu à Pierre de Brézé, seigneur de Brissac. Il y avait, le jour de Saint-Blaise, le 3 février, une foire audit lieu[15].

Jehanne la Jeune, procuration de 1485, et inscription dans l'obituaire de l'abbaye de Saint-Avit[16].

[15] ADML 188 J 21. Louis Raimbault, *Histoire du canton de Thouarcé*, p. 42.

[16] ADML 188 J 23, fol 83, procuration générale du 15 juillet 1485. Elle est prieure, mais elle est aussi alors « abasse du moustier Saint Avy. » Elle meurt le 18 janvier 1501, selon *Obituaires de la province de Sens*, tome 2, 1902-1923, dir. Auguste Longnon, p. 220. Elle fit bâtir le cloître, le dortoir, et le réfectoire.

Jehanne Guiberde (ou Guilberde), Déclaration du 20 janvier 1488 de tous les revenus de Saint-Blaise à Jacques de Brézé « à cause de sa chastellenie, terre et seigneurie dudit lieu de Broichessac (…)[17]». « Prieure de Saint-Blaise auquel lieu est sa sépulture[18] ».

Marguerite Gibouet, 1501[19].

Marie de Telligné ou Telligny, déclaration du 2 juin 1516 ; Aveu de 1541[20].

Agnès de La Trye 1546[21]. Aveu de 1561 présenté à l'assise de Brissac par la prieure en personne.

Jeanne de Saint-Aubin, 1576. Déclaration de Jehanne de Saint-Aubin, signée et présentée par la prieure en personne[22]. Fut enterrée très solennellement le dimanche 28 octobre 1584[23].

Catherine III de La Haye, 1582, abbesse d'Estival, permute pour le prieuré de Saint-Blaise[24].

Angélique de Cossé, 1603[25]. Fille naturelle du maréchal de Brissac. Était en 1586 abbesse d'Estival ; permute pour le prieuré Saint-Blaise ; décède en 1623.

Alphonsine de Lisine, 1618. Aveu à Charles de Cossé, comte de Brissac. Il est fait mention de la foire de Saint-Blaise qui existe toujours à cette date[26].

(Après Alphonsine de Lisine, c'est le début d'une période très troublée où s'affrontent plusieurs prétendantes au titre de prieure de Saint-Blaise.
De 1628 à 1634 : Marie de La Salle ; Antoinette Tronchain ; Françoise Tardieu[27].
Marie Seigneuret, fut reconnue prieure en 1634, après un long procès. Désormais les prieures ne résident plus dans leur prieuré mais à l'abbaye. Décède en 1666[28].

---

[17] ADML 188 J 23, fol. 134.
[18] *Obituaires de la province de Sens*, tome 2, Supplément, p. 475.
[19] ADEL H 4226.
[20] ADML 188 J 24, fol. 177 : « Déclaration des choses héritaulx que honneste religieuse Marie de Telligné prieuresse de Saint Blayze près Broichessac, membre deppendant de l'abbaye de Saint Avy Chasteaudun tient et advoue atenir au fié et seigneurie de céans (…) ; Fonds Raimlbault, ADML, série F : un aveu de la même prieure daté de 1541.
[21] ADML 188 J 26, fol. 84, déclaration (année 1561) ; fol. 271, déclaration (17 février 1567).
[22] ADEL H 4662, 4663 et Fonds Raimbault, ADML, série F : Censive de Brissac, tome 14, fol. 180-185.
[23] ADEL H 4672.
[24] Thomas Cauvin, *Essai sur la statistique du département de la Sarthe*, 1834, Liste des abbesses d'Estival, page 183 : est citée Catherine de la Haye pour l'année 1582. Il est ensuite précisé qu'elle « fut ensuite prieure de Quincé. »
[25] *Idem*, p. 53.
[26] ADEL H 4663.
[27] *Idem.*
[28] ADEL H 4666 ; selon *Obituaires de la province de Sens*, tome 2, *op. cit.,* Supplément, p. 473, elle était prieure de Saint-Agil, l'un des prieurés de Saint-Avit, au moment de sa mort.

Catherine de Guesdron, procuration de la prieure de Saint-Blaise, 1655[29]. Meurt le 3 janvier 1665[30].

Anne le Jay de l'Estang, prieure de Saint-Blaise, décédée le 15 octobre 1667[31].

Le 28 janvier 1697 « est décédée la mère **Catherine Geray de l'Orne**, prieure de Saint-Blaise, lequel prieuré elle a réuny à la manse pour le bien de l'abbaye » Elle avait fait ses vœux en 1663 à l'âge de 15 ans et 4 mois[32]. Le 4 septembre 1669, au grand parloir de l'abbaye, elle constitue devant notaire son procureur général maître Jean Benaguet, prêtre, et fait démission de son prieuré pour sa réunion à la manse abbatiale[33].

Catherine D'Illiers, prieure de Saint-Blaise et abbesse de Saint-Avit. Elle signe un bail à ferme des biens du prieuré le 29 mars 1696 devant Touchais, notaire du prieuré[34]. Meurt en 1718, après 55 ans de gouvernement de Saint-Avit. Cette abbesse est louée pour sa piété, sa sagesse et son édification, de même que pour sa charité, sa modestie, son exemple de pauvreté et de frugalité pour elle-même[35].

Bonne-Marie-Anne de Montifroy, prieure, meurt le 14 septembre 1745. Elle fut aussi abbesse pendant 18 ans, estimée pour sa ferveur[36].
Après avoir rejoint la manse abbatiale de l'abbaye Saint-Avy, le prieuré de Saint-Blaise est géré, comme les autres prieurés de l'abbaye, par l'abbesse entourée de quelques religieuses claustrales.

Cette liste des prieures de Saint-Blaise près de Brissac donne un aperçu sur un prieuré simple comme il en existe beaucoup en Anjou. Quinze prieures ont été identifiées entre 1447 et 1745. Entre 1477 et 1618, date charnière d'un conflit entre prétendantes qui ne s'achève qu'en 1634, après laquelle les prieures n'habitent plus Quincé, les prieures restent en charge quelques dix-sept ans en moyenne. C'est la meilleure période du prieuré : ce bénéfice est alors très convoité. La solennité de la sépulture de Jehanne de Saint-Aulbin montre l'importance des prieures à Brissac et Quincé.
Jusqu'à la fin du XVIe siècle, voire un peu plus tardivement, la situation matérielle des prieures semble confortable. Les déclarations qu'elles rendent au seigneur de Brissac lors de leur arrivée en charge donnent à voir un beau domaine. Leur situation s'aggrave au siècle suivant au point que leurs bâtiments mal entretenus s'abîment.

---

[29] ADML 188 J 34, fol. 54.
[30] *Obituaires de la province de Sens*, tome 2, *op. cit.,* p. 470.
[31] *Idem*, p. 475.
[32] *Obituaires de la province de Sens*, tome 2, *op. cit.,* Supplément, p. 470.
[33] ADEL, H 4240
[34] ADEL H 4665.
[35] *Obituaires…, op.cit.*, p. 475.
[36] ADML 5 E 33 240, Bail du prieuré Saint-Blaise, 24 aoust 1736 ; *Obituaires de la province de Sens*, tome 2, *op. cit.,* Supplément, p. 475.

Après 1634, la clôture est imposée en application des règles du Concile de Trente. Il n'y a donc plus de religieuses à Quincé. L'abbesse de Saint-Avit en fonction nomme son procureur, normalement le curé en charge de Saint-Alman, pour la gestion matérielle du domaine de Saint-Blaise et pour assurer le service divin de la fondation, une messe hebdomadaire. Les « héritages » et tous les revenus du prieuré vont alors peu à peu se détériorer, empêchant en particulier de maintenir en état la chapelle. Les prieures de Saint-Blaise n'ont pas réussi à sauvegarder ce bénéfice du déclin général des prieurés dans le royaume de France.